

COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq (2025), le lundi 18 mars à 18h00, sur convocation individuelle en date du 10 mars 2025, les délégués du Comité Syndical se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrice THIEN AH KOON.

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre d'absents : 09

Il est demandé au Directeur Général de bien vouloir procéder à l'appel nominal.
Isabelle GROSSET-PARIS est nommée secrétaire de séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Membres présents</i>	<i>Membres absents représentés</i>	<i>Procuration donnée à</i>	<i>Membres absents</i>
CASUD	Patrice THIEN AH KOON Jacquet HOARAU David LEBON Isabelle GROSSET -PARIS Doris TECHER*			Olivier RIVIERE
SAINT-LEU				Jean-Roland FELICITE
CIVIS	Ludovic MALET Kichena DAMOUR Stéphano DIJOUX			Louise SIMBAYE Jean-Eric FONTAINE Patrick VAYABOURY Bruno BEAUVAL Jacques TECHER Christelle ETHEVE-VADIER
DEPARTEMENT	Dominique GONTHIER Jean-Louis PAJANIAYE			
REGION	Axel VIENNE			Normane OMARJEE

**Doris TECHER suppléante Laurence MONDON*

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance.



ORDRE DU JOUR

Affaire n°01-03-2025

Approbation du Comité Syndical du 30/12/2024

Affaire n°02-03-2025

Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025

Affaire n°03-03-2025

Commande publique – Marchés publics conclus en 2024



Affaire n°01-03-2025 Approbation du Comité Syndical du 30/12/2024

Le Comité Syndical est appelé à approuver le procès-verbal de la séance du 30 décembre 2024.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, ADOPTE, à l'unanimité, le procès-verbal du Comité Syndical du 30 décembre 2024.

Voté à l'unanimité.

Affaire n°02-03-2025 Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025

Le Président rappelle à l'assemblée que le débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu obligatoirement dans les deux mois précédant le vote du budget primitif qui devrait intervenir au plus tard le 15 Avril 2025.

LE CONTEXTE

Le SMP traverse une crise sociale, financière et d'activité aérienne commerciale depuis de nombreux mois qui aboutit aujourd'hui à un état de cessation de paiement malgré une plateforme aéronautique opérationnelle en toutes circonstances.

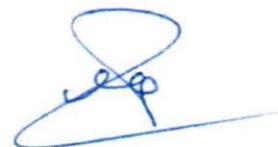
Le SMP :

- Affiche des dettes conséquentes (3.3 M€ à court terme / 6.5 M€ à moyen terme) ;
- Nécessite une relance de son activité aérienne commerciale en 2025 en partenariat avec les compagnies aériennes régionales Air Austral et Air Mauritius mais également avec de potentiels autres opérateurs aériens ;
- Nécessite la mise en œuvre d'une restructuration afin de diminuer de manière significative sa masse salariale (3.6 M€ / an).

Compte-tenu de ces éléments, le SMP a été placé en procédure de redressement judiciaire par le Tribunal de Commerce de Saint-Pierre le 25/02/25 le plaçant ainsi dans une procédure collective de sauvegarde permettant de garantir l'activité de la plateforme et de protéger l'ensemble des salariés durant les périodes d'observation de 6 à 12 mois voire 18 mois.

Le SMP doit maintenant mettre en place un plan de recouvrement et notamment acter un scénario de relance parmi les scénarios ci-dessous tels que présentés en réunion à la Préfecture 974 le 05/02/25 (liste non exhaustive et soumise à validation des élus des collectivités) :

- **Scénario 1** : maintien de l'activité aérienne commerciale et relance de celle-ci à hauteur de 25 000 passagers en 2025 / 50 000 passagers en 2026 et 80 000 passagers en 2027 – Réduction de la masse salariale de 25% ;
- **Scénario 2** : arrêt de l'activité aérienne commerciale – Réduction de la masse salariale de 40% ;
- **Scénario 3** : fermeture de l'aéroport (scénario présenté mais non développé, la volonté de l'ensemble des parties et notamment de l'Etat étant de maintenir la plateforme aéronautique opérationnelle) ;



Néanmoins :

- Devant les incertitudes actuelles suite aux discussions en cours avec les compagnies aériennes Air Austral et Air Mauritius ;
- Devant les délais nécessaires à la validation d'un scénario de relance par l'ensemble des collectivités membres du SMP ;
- Devant les délais nécessaires à l'établissement et à la mise en œuvre d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) validé par le Tribunal de Commerce ;
- Devant la nécessité de voter un budget pour les collectivités au 15 avril 2025 au plus tard ;

Il est proposé pour le débat d'orientation budgétaire 2025 et le budget 2025 associé de définir un **scénario 0 – Hypothèse critique** comme suit :

- Pas de relance d'activité aérienne commerciale (soit 1000 passagers transportés à ce jour en janvier 2025 par Air Austral) ;
- Pas de réduction de la masse salariale d'ici au 31/12/25 ;

Afin de définir une subvention statutaire 2025 maximum à proposer au vote des collectivités membres du SMP.

Malgré cette prévision pessimiste, le Président informe les membres du comité que des négociations sont toujours en cours avec Air Austral, Air Mauritius et d'autres opérateurs.

De même, la restructuration du SMP devrait pouvoir se mettre en place en 2025 au fur et à mesure de la procédure de redressement judiciaire après validation des collectivités.

LES RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation 2025 du SMP sont estimées à un montant de 10 831 750 € se décomposant dans les chapitres suivants.

CHAPITRE 6419 - REMBOURSEMENT TAXE SECURITE – SURETE (T2S)

Le remboursement de la Taxe Sécurité – Sûreté – T2S reversée par la DGAC est estimé à 1.7 M€ pour l'année 2025. Ce montant est basé sur la déclaration annuelle de l'ensemble des dépenses régaliennes estimées par le SMP en 2025 auprès de la DSAC-OI.

En revanche et contrairement aux exercices précédents, afin d'être le plus sincère dans les estimations de recette DGAC, il sera intégré une provision de 500 K€ au budget 2025 afin de correspondre le plus possible au montant réel des versements DGAC qui devraient être perçus cette année (montant perçu d'environ 1.2 M€ équivalent aux années précédentes).

CHAPITRE 6419 - TAXE D'AEROPORT

Fixée à 20 € par passager au départ et avec 1000 passagers transportés en Janvier 2025, elle devrait générer une ressource minimale en 2025. Il n'est donc retenu aucune recette à ce titre dans le budget 2025.

CHAPITRE 6419 - COMPENSATION DGAC 2024

Suite au rejet le 10/03/25 par le comptable public du SGC de Saint-Pierre du rattachement en intégralité sur le compte 6419 d'un montant de 5 459 139 € 40 concernant un produit à recevoir de la DGAC, le comptable public propose au SMP :

- **Exercice 2024** : ventilation du rattachement de la somme de 5 459 139 € 40 sur les comptes suivants :
 - Compte 64198 pour 3 418 869 € 67 ;
 - Compte 748 pour 2 040 269 € 73 ;

- **Exercice 2025** :
 - Contrepassation du rattachement 2024 sur les comptes 64198 et 748 ;
 - **Ouverture des crédits au chapitre 65 afin d'apurer le compte 64198 avec l'émission d'un mandat au 6588 et un titre au 64198 pour 3 418 869 € 67 ;**

Conformément à cette demande **une recette de 3 418 869 € 67 est ouverte au chapitre 6419.**

Cette opération reste neutre budgétairement.

CHAPITRE 7061 - REDEVANCES AERONAUTIQUES

Compte-tenu du scénario retenu sans reprise d'activité aérienne commerciale 2025, **aucune recette aéronautique provenant des compagnies aériennes** n'est envisagée dans le budget 2025.

En revanche, le montant des redevances des usagers de la plateforme pour l'année 2025 est estimé à 200 K€.

En effet, le guide tarifaire renouvelé le 01/12/24 nous permet de percevoir une recette annuelle stable de l'ordre de 200 000 euros pour les aéronefs de moins de 6T (hélicoptères, ULM...). Ainsi, le **montant des redevances aéronautiques global 2025** est estimé à 200 K€.

CHAPITRE 7068 - REDEVANCES EXTRA AERONAUTIQUES

Le montant des redevances extra-aéronautiques pour l'année 2025 est estimé à 1.2 M€ provenant essentiellement de la vente de carburants « aviation » (JET A1 et AVGAS).

CHAPITRE 708 – AUTRES DOTATIONS

Le montant des autres dotations pour l'année 2025 est estimé à 200 K€ provenant essentiellement :

- Des AOT de la zone aviation générale estimées à 55.000 € ;
- Des AOT TOTAL ENERGIES pour une redevance de 120.000 € ;
- Des loyers de l'aérogare pour un montant de l'ordre de 25.000€ ;



CHAPITRE 74 – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS D'EXPLOITATION

Compte-tenu :

- Du contexte critique du SMP ;
- Du scénario 0 retenu pour l'élaboration du budget 2025 ;
- Des prévisions de recettes présentées ci-dessus ;

La subvention statutaire des collectivités en 2025 est estimée à un montant de 4.112.880 €, augmentation conséquente par rapport à l'exercice 2024 (+ 67%).

La répartition par collectivités pourrait être :

Collectivités	Taux	2024 Statutaire	2024 Exceptionnelle	2024 Totale	2025
CIVIS	44,72%	720 891	423 500	1 144 391	1 839 280
CASUD	24,28%	391 396	423 500	814 896	998 607
REGION	15,00%	241 802	0	241 802	616 932
DEPARTEMENT	15,00%	241 802	0	241 802	616 932
SAINT-LEU	1,00%	16 120	0	16 120	41 129
	100%	1 612 011	847 000	2 459 011	4 112 880

Les dépenses d'exploitation

CHAPITRE 11 – CHARGES A CARACTERE GENERALE

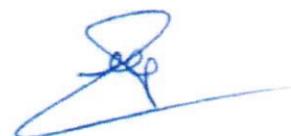
Le montant des charges à caractère général pour l'année 2025 est estimé à 2.726.840 € se répartissant comme suit :

- Fournitures consommables : 1.2 M€ ;
- Charges externes : 480 K€ ;
- Services extérieurs : 938 K€ ;
- Impôts – taxes : 108 840 € ;

CHAPITRE 12 – CHARGES DE PERSONNEL

Pour 2025, la masse salariale prévisionnelle serait de l'ordre de 3.6 M€ sans prendre en compte de licenciement ou départ volontaire qui resteraient en attente d'un PSE validé par le tribunal de commerce vis-à-vis de la procédure en cours.

En cas de départ de personnels en 2025, les coûts de restructuration seraient pris en charge par l'AGS.



CHAPITRE 65 – CHARGES DE GESTION COURANTE

Pour 2025, les charges de gestion courante sont estimées à 22 K€.

CHAPITRE 6588 – AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE

Suite au rejet le 10/03/25 par le comptable public du SGC de Saint-Pierre du rattachement en intégralité sur le compte 6419 d'un montant de 5 459 139 € 40 concernant un produit à recevoir de la DGAC, le comptable public propose au SMP :

- **Exercice 2024** : ventilation du rattachement de la somme de 5 459 139 € 40 sur les comptes suivants :
 - Compte 64198 pour 3 418 869 € 67 ;
 - Compte 748 pour 2 040 269 € 73 ;
- **Exercice 2025** :
 - Contrepassation du rattachement 2024 sur les comptes 64198 et 748 ;
 - **Ouverture des crédits au chapitre 65 afin d'apurer le compte 64198 avec l'émission d'un mandat au 6588 et un titre au 64198 pour 3 418 869 € 67 ;**

Conformément à cette demande un mandat de 3 418 869 € 67 sera émis au chapitre 6588.

Cette opération reste neutre budgétairement.

CHAPITRE 66 – CHARGES FINANCIERES

Pour 2025, les charges financières sont estimées à 134 986 €.

CHAPITRE 68 – AUTRES DOTATIONS

Contrairement aux exercices précédents et afin d'être le plus sincère dans les estimations de recette DGAC, il est intégré une provision de 500 K€ au budget 2025.

CHAPITRE 6811 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Pour 2025, les dotations aux amortissements sont estimées à 1 493 688€.

LA DETTE

L'encours de la dette au 01/01/2025 est de 7 672 900 €

Le remboursement des annuités de la dette s'élève à 1 523 581 € dont :

- ✓ Remboursement du capital : 1 388 595 €
- ✓ Remboursement des intérêts : 134 986 €



Structure de la dette

Le SMP détient 10 lignes d'emprunt auprès des établissements de crédit se répartissant ainsi :

- 3 emprunts à l'AFT ;
- 2 emprunts à la Caisse d'Épargne ;
- 3 emprunts à la Crédit Agricole ;
- 1 emprunt à Dexia Crédit Local ;
- 1 emprunt à Caisse Française de Financement Local ;

Le SMP a sollicité auprès de quatre collectivités membres (CIVIS, CASUD, CG974 et RR) une avance de trésorerie exceptionnelle remboursable à hauteur de 1.5 M€ en 2021 (délibération du 10/12/21). Ce montant de 1.5 M€ est intégré à la dette actuelle du SMP.

Il est rappelé néanmoins que dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire en cours, l'ensemble des prélèvements d'emprunts pour 2025 sont suspendus.

ECHEANCIER DE L'ANNEE 2025

RECAPITULATIF

	ECHEANCES	CAPITAL	INTERETS	FRAIS	COMMISSIONS	T.V.A.	TOTAUX CUMULES	
JANVIER	182 361,78	144 859,19	37 502,59	0,00	0,00	0,00	182 361,78	01
FEVRIER	375 000,00	375 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	557 361,78	02
MARS	85 044,23	83 232,64	1 811,59	0,00	0,00	0,00	642 406,01	03
AVRIL	73 156,14	61 873,69	11 282,45	0,00	0,00	0,00	715 562,15	04
MAI	130 137,57	106 726,70	23 410,87	0,00	0,00	0,00	845 699,72	05
JUIN	85 044,23	83 531,69	1 512,54	0,00	0,00	0,00	930 743,95	06
JUILLET	73 156,14	62 156,63	10 999,51	0,00	0,00	0,00	1 003 900,09	07
AOUT							1 003 900,09	08
SEPTEMBRE	361 480,14	324 640,31	36 839,83	0,00	0,00	0,00	1 365 380,23	09
OCTOBRE	73 156,14	62 440,89	10 715,25	0,00	0,00	0,00	1 438 536,37	10
NOVEMBRE							1 438 536,37	11
DECEMBRE	85 044,23	84 133,24	910,99	0,00	0,00	0,00	1 523 580,60	12
TOTAUX	1 523 580,60	1 388 694,98	134 985,62	0,00	0,00	0,00	1 523 580,60	

SCENARIO 0 – BUDGET 2025

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	2024 BS	2025
60	Fournitures consommables	1 260 778	1 200 000
61	Charges externes	480 000	480 000
62	Services extérieurs	938 000	938 000
63	Impôts, taxes	108 500	108 840
11	Charges à caractère général	2 787 278	2 726 840
12	Charges de personnel	3 697 000	3 600 000
65	Charges de gestion	121 099	22 000
6588	courante		3 418 870
66	Charges financières	151 200	134 986
67	Charges exceptionnelles	8 300	
23	Virement sect. d'investissement		
68	Autres dotations		500 000
6811	Dotations	1 727 625	1 493 688
Total dépenses de fonctionnement		8 492 502	11 896 384

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	2024 BS	2025
2	Résultat reporté		
6419	Remboursement T2S	2 018 120	1 700 000
6419	Taxes aéroport		0
6419	Compensation DGAC 2024		3 418 870
6419			
6419	Remboursement	2 018 120	5 118 870
7061	Redevances aéronautiques	646 064	200 000
7068	Redevances extra-aéronautiques	1 250 000	1 200 000
708	Autres dotations	259 000	200 000
74	Subventions et participations d'exploitation	1 612 011	4 112 880
758	Produits de gestion courante		
77	Produits exceptionnels	1 592 673	0
777	Quote-part des subventions	1 064 634	1 064 634
78	Reprise / Dotations	50 000	
Total recettes de fonctionnement		8 492 502	11 896 384

	2024 BS	2025
Résultat	0	0
Subventions Collectivités	2 459 011	4 112 880



Le représentant du DEPARTEMENT fait part de ses inquiétudes sur les deux seules compagnies qui opèrent sur l'Aéroport de Pierrefonds. Le DEPARTEMENT informe l'assemblée être favorable à une augmentation de leur participation qui serait conditionnée par la présentation d'un projet viable de restructuration.

Le représentant de la REGION confirme le soutien de l'Aéroport de Pierrefonds par la Région Réunion et, concernant les vols d'AIR AUSTRAL, que la Région se porte garante du maintien de la saisonnalité des vols Air Austral en 2025.

Le représentant de la CIVIS fait lecture d'un message du Président de la CIVIS qui affirme son soutien à l'aéroport, fruit d'un consensus politique en 1998, et souhaite développer un projet commun entre les différents intervenants étatiques et des collectivités : CIVIS, CASUD, CG974, Région Réunion, Etat, CCI, les FAZSOI notamment. Il est nécessaire de maintenir l'aéroport en activité, enjeu fondamental pour l'aménagement et le développement de la Réunion. La récente procédure de RJ l'inquiète particulièrement. En ce qui concerne la participation de la CIVIS, compte-tenu des turbulences qu'elle traverse, la CIVIS précise que ce niveau de financement serait difficilement soutenable pour la CIVIS en 2025.

Maîtres LANGET précise que si les collectivités refusent le versement de la subvention pérenne, obligation peut être faite par la tutelle budgétaire de verser ces sommes nécessaires au fonctionnement du SMP.

Il est convenu d'organiser plusieurs comités de pilotage avant le prochain comité syndical du vote du BP2025 pour poursuivre ces échanges entre les membres du SMP.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **Prends acte que le débat d'orientation budgétaire 2025 a eu lieu,**

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaire n°03-03-2025 Commande publique – Marchés publics conclus en 2024

Le Président indique qu'il est nécessaire de faire connaître et de publier la liste des marchés conclus l'année précédente, tels que détaillés ci-après :

Objet du marché : Marché Sûreté

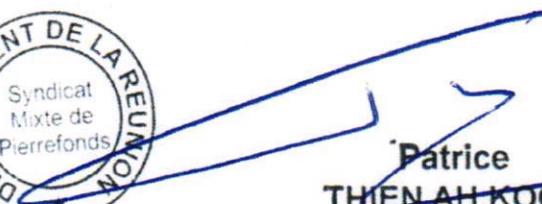
- N° d'identification du marché : 2024-001
- Identification du titulaire : REUNION AIR SURETE
- Siret : 425 091 451 00038
- Domiciliation : 59 Avenue Marcel Hoarau
- Procédure : Appel d'offres ouvert
- Montant : 436 890,55 € HT
- Date de notification : 23/04/2024



Le Président informe que les données essentielles sont publiées sur le profil d'acheteur du SMP.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **PRENDRE ACTE** de la liste des marchés publics conclus par le Syndicat Mixte de Pierrefonds, pour l'année 2024.



Patrice
THIEN AH KOON